

PROCES VERBAL du Conseil Municipal du jeudi 20 mai 2021

Désignation du secrétaire de séance : Marc BOUCHET

Ouverture de la séance à 18 h 00

Présents : Marc BOUCHET, Philippe CASTANON, Laurent CHARBONNIER, Sébastien FORESTIER, Jean-Paul GUIBAL, Sylvette LACOMBE, Pascal LEROY, Jacques LIN, Jacky MARTIN, Sophie TEULADE, Lydie VIALA, Élise VINCENOT-DUPRÉ

Procurations : Karin Ananda BÉGÉ et Audrey BERNARD donnent procuration à Laurent CHARBONNIER, Dominique RATTO-CRÉPIN à Philippe CASTANON

Le conseil municipal à l'**unanimité approuve** l'ajout de trois délibérations à l'ordre du jour, une délibération relative au renouvellement de la convention avec l'ATD30, et deux délibérations pour une décision modificative sur le budget M14

Ordre du jour :

- Délibération relative à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 15.05.2021
- Délibérations relatives à des régularisations d'urbanisme sur Pailhès
- Délibération relative à l'implantation d'une antenne mobile à Pailhès
- Moratoire contre la 5G
- Délibération relative au renouvellement de la convention de téléassistance avec Présence 30
- Délibération relative au renouvellement de la convention avec l'Agence Technique de Département du Gard
- Délibération relative à l'affectation du résultat suite au Compte Administratif 2020 sur le Budget M 14 2021
- Délibération relative à une Décision Modificative sur le budget M 14

Délibération 2021.032 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 avril 2021

Le Maire énonce les différentes délibérations prises lors du conseil municipal du 15/04/21. Il propose de les valider ainsi que le procès-verbal de la réunion de ce même jour.

Vote POUR à l'unanimité

Délibérations 2021.033 et 2021.034 Cessions de terrain Particulier et Commune

Il s'agit de régulariser l'acquisition du foncier de la station d'épuration conformément aux décisions et délibérations communales qui avaient été validées lors du montage du projet.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2021.035 Implantation d'une antenne mobile à Pailhès (bail)

Un dossier d'information et un cahier d'observation ont été mis à disposition en mairie pour une durée de six semaines.

4 personnes ont notifié un positionnement sur ce cahier:

1 personne contre

1 personne pour la 4G mais inquiète sur une éventuelle extension en 5G.

2 personnes qui approuvent et attendent avec impatience la mise en place d'une antenne.

Pris comme acquis l'importance du téléphone portable concernant les opérations bancaires, les réservations de train et autres opérations administratives assujetties aux codes de sécurité obligatoires pour finaliser les

opérations en cours sur internet. Sempiternel débat sur l'influence des ondes, du capitalisme et de cette société en marche forcée vers de plus en plus de technologie... Si la commune n'héberge pas l'antenne, un particulier le fera sans plus de débat et le loyer payé par l'opérateur représentera une recette perdue pour la commune.

Contre: Laurent Charbonnier et Audrey Bernard

Abstentions: Karine Bégé et Elise Dupré

Moratoire contre la 5G

Il s'agit de valider une prise de position de principe de la commune contre la 5 G (jointe au PV)

Abstention Jacky

Délibération 2021.036 Convention avec Présence 30

Afin de faire évoluer la convention de partenariat pour le service de Téléassistance avec la structure Présence 30, il convient de remplacer la « convention achat » qui n'existe plus. Effectivement, les avancées technologiques rendent les appareils qui étaient achetés par la commune très vite obsolètes et il n'est plus intéressant pour la commune d'investir dans des transmetteurs qui n'ont pas le temps d'être amortis. C'est pourquoi la convention actuelle qui a été signée en 1990 doit évoluer.

La proposition de convention de communication de Téléassistance avec Présence 30 est présentée au conseil.

Vote POUR à l'unanimité

Délibération 2021.037 Renouvellement de la convention avec l'Agence Technique du Département du Gard

L'adhésion aux services de l'agence technique départementale permet à la commune de recevoir une expertise et un appui technique concernant toutes les questions qui se posent lors du traitement de dossiers spécifiques concernant entre autre l'urbanisme, PLU, assainissement, montage d'appel d'offre etc.... C'est un appui précieux pour la commune au prix de 50cts par habitant soit 577€/an.

Vote POUR à l'unanimité

Délibérations 2021.038 et 039 Affectation du résultat budget M14 et Décision Modificative

Une erreur de frappe lors de la saisie du budget induit une ré-affectation d'un montant de 5000 euros.

Vote POUR à l'unanimité

Questions Diverses :

- L'Espelido : Malgré le courrier envoyé à chaque locataire des inquiétudes subsistent.

Réponses aux questions posées par la porte-parole des habitants de l'Espelido :

Quelles consignes seront données aux associations concernant l'utilisation de ce nouvel espace de stockage ?

Les consignes ne changent pas et sont les mêmes pour toutes les associations, à savoir en faire la demande à la mairie, remettre le matériel à sa place après utilisation, en bon état, état des lieux et remise des clefs à la mairie.

Quel protocole/accord est prévu avec les associations (en particulier pour les horaires des allées/venues)?

Il n'est pas prévu d'allées et venues, uniquement de prendre le matériel nécessaire à l'organisation et le redéposer à la fin de la manifestation.

Un rappel du contexte paraît nécessaire : les habitants de l'Espelido interpellent la commune concernant le passage qui a été ouvert pour donner accès au nouveau local de stockage du matériel mis à disposition pour les associations.

Depuis de nombreuses années la commune achète le matériel nécessaire aux diverses activités menées par les associations. Ce matériel est stocké et mis à la disposition de toutes les associations de la commune qui en font

la demande. Ce matériel était entreposé sous les tribunes du stade. Les pompiers, lors de la visite de conformité, ont précisé que le stockage dans ces espaces n'était pas conforme aux normes anti-incendie. De ce fait il a été décidé d'entreposer l'ensemble du matériel dans une dépendance de la maison achetée par la mairie pour réaliser la future boulangerie. Le passage permet, au camion benne de la mairie qui est utilisé par les associations, d'accéder à cette salle où est désormais stocké le matériel. Il est précisé qu'il ne s'agit que du matériel mis à disposition pour des manifestations ponctuelles du type fête votive, festival Monomaniax ou autres et ne concerne pas les tables et les chaises... Une information aux habitants de l'Espelido sera transmise lors de l'utilisation de ces matériels et de la circulation du véhicule. D'autre part il est rappelé que le secrétariat de mairie est ouvert et les élus joignables pour répondre aux questions de tous.

La séance est levée à 19h20